

INTERCOMMUNALITÉS ET GESTION DE CRISE: QUELLES CONSÉQUENCES DE LA LOI MATRAS?

INTERVENTIONS DE :

MICHEL GOURIOU
ET PHILIPPE BLANC - DGSCGC
 ARMÊLA BRAUN ET
LÉA BALEZEAU - GRAND LYON
 ET UNE INTERCOMMUNALITÉ DU SUD
DE LA FRANCE

OUTPER

LIEU:
SALLE MAURICE PIC DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME
INSCRIPTION EN LIGNE
SUR LE SITE INTERNET:
WWW.IRMA-GRENOBLE.COM
OU PAR TÉLÉPHONE

OU PAR TÉLÉPHONE AU 04 76 47 73 73 La loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (dite loi Matras) et ses décrets d'application, ont renforcé les dispositions de planification et d'organisation de la gestion territoriale des crises. Ainsi, les intercommunalités ont aujourd'hui pour une majorité d'entre-elles l'obligation d'élaborer un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS). Cette démarche doit également constituer un objectif de coopération entre l'intercommunalité et les communes qui la composent afin de garantir une réponse opérationnelle face à un évènement de sécurité civile.

À VALENCE (26)

AVEC LE SOUTIEN DE















## **PROGRAMME**

- Les nouveautés de la loi Matras et de ses décrets d'application
- ► Le cadre applicable aux Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS)
- L'articulation entre l'EPCI et ses communes
- Témoignages d'intercommunalités qui ont développé des démarches opérationnelles

L'accès à la salle sera soumis aux règles sanitaires applicables au moment de la matinale (port du masque en fonction de la jauge).

L'évolution de la situation sanitaire pouvant nous contraindre à modifier certains détails de l'organisation, les personnes inscrites sur notre site par mail en cas de modification.

Les conférences seront également accessibles gratuitement sur inscription en visioconférence (modalités pratiques et inscriptions sur notre connexion sera envoyé par mail quelques jours avant la session aux inscrits en visioconférence).

WWW.IRMA-GRENOBLE.COM



Michel GOURIOU et Philippe BLANC de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) reviendront sur les décrets d'application de la loi Matras portant sur les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Ils apporteront des précisions au sujet des Plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) et des dispositions territoriales de gestion de crise.

Armêla BRAUN et Léa BALEZEAU sont en charge du dispositif métropolitain de gestion de crise au Grand Lyon.
Elles présenteront comment la métropole de Lyon se prépare
à affronter des évènements majeurs (procédures, outils
opérationnels, astreintes ...) et les démarches menées en
soutien aux communes membres. Elles évoqueront également
les projets en développement et les pistes de travail en
application de la loi Matras application de la loi Matras.

Une intercommunalité du sud de la France complètera ces interventions afin de témoigner de ses pratiques et des bonnes pratiques mises en œuvre.











